

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2259

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Juvin, rapporteur général

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	0	67 711 437 6 929 874
Diplomatie culturelle et d'influence	0	28 176 229
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	7 133 430
Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	103 021 096
<b>SOLDE</b>	-103 021 096	

## II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	67 923 896
<i>dont titre 2</i>	0	6 929 874
Diplomatie culturelle et d'influence	0	28 176 229
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	7 133 430
Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	103 233 555
<b>SOLDE</b>	-103 233 555	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabet général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes.

Le taux de ce rabet s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 103 021 096 € en AE et 103 252 327 € en CP, répartis de la façon suivante :

– 67 711 437 € en AE et 67 923 896 € en CP pour le programme 105 – Action de la France en Europe et dans le monde, dont 6 929 874 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 28 176 229 € en AE et 28 176 229 € en CP pour le programme 185 – Diplomatie culturelle et d'influence ;

– 7 133 430 € en AE et 7 152 202 € en CP pour le programme 151 – Français à l'étranger et affaires consulaires.